

19.11.44



M.

Pour faciliter la recherche des Internés civils déportés en Allemagne, nous vous adressons une fiche, en vous demandant vouloir la remplir très strictement.

Ceci permettra à la CROIX ROUGE d'entreprendre immédiatement des recherches dès que les Armées alliées pénétreront en Allemagne, et que les circonstances le permettront.

La fiche devra nous être retournée le plus rapidement possible.

Vous en remerciant, M. Veuillez agréer, M. l'expression de nos sentiments dévoués :

Service des Internés civils  
7 Place Préfecture  
Roche-sur-Yon

Suivant les instructions reçues du Service des Internés Civils à Paris, notre activité se borne uniquement à la confection et à l'expédition des colis de la Croix-Rouge, et nous ne sommes pas organisés pour recevoir les colis confectionnés par les familles.

Nous expédions uniquement pour le CAMP DE WEIMAR, un colis de 5 kilos environ par mois, composition au mieux suivant nos disponibilités d'approvisionnement.

Dans l'intérêt du Service des Internés Civils en Allemagne, évitez-nous de la correspondance

Nous donner l'adresse exacte du prisonnier et nous adresser UN SEUL MANDAT de 180 francs pour le mois en cours, sur le talon, bien spécifier l'adresse du destinataire.

Tous les autres mandats seront retournés à l'expéditeur et à ses frais.

Pour le camp de Berlin-Oranienburg, s'adresser à Nancy, 47, boulevard Loban.

Pour tous les autres camps, s'adresser à Paris, 21, rue Clément-Marot.

LE SERVICE DES COLIS  
AUX INTERNÉS CIVILS.